

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS ET ARTICLES DE PUERICULTURE DU PFC LE DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026

Article1 : Pranzac Festivités Club organise une bourse aux jouets et accessoires de puéricultrice exclusivement destinée aux particuliers.

Article2 : La bourse aux jouets aura lieu le dimanche 25 Octobre 2026 à la salle communale « René Pichon » les horaires et règlement sont les suivants :

-Accueil des exposants et installation de leur stand à 8h00

-Vente de 8h30 à 17h00 et surtout en signant ce règlement je m'engage a respecter les heures de vente de 8h30 17h .

-Le matériel exposé doit être en conforme à l'esprit de la manifestation c'est à dire : Jouets, Jeux, peluches, livres CD DVD, jeux plein aire affaire de puéricultrice et **quelque vêtements car en priorité c'est une bourse aux jouets.**

L'exposant déclare sur l'honneur de ne pas être un professionnel de la vente d'objets neuf et d'occasion et de ne vendre que du matériel lui appartenant et que **le matériel soit propre et en bon état.**

Chaque exposants s'engagent à respecter les horaires, les tables d'installation, le lieu de la manifestation et de rendre son emplacement de table propre et à emporter avec lui ses invendus.

L'inscription est validée lors du retour de la fiche rempli, signer et avec le règlement accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de chaque exposants, le règlement par chèque à l'ordre du PFC ou en espèces avec le règlement signer. Attention les dossiers incomplet ne seront pas prit en compte, votre chèque d'inscription sera encaissé après la manifestation.

Une buvette ainsi qu' un point restauration se fait sur place par l'équipe du PFC « Soupe de légumes, frites sandwich, gâteau, Crêpes, café, chocolat, viennoiseries....)

Fait àLe.....

Bon pour Accord suivi de la signature

Signature